



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



Dépc

20 (10) (20)

Greffe di Greffe Commerce

Granco de la luccites

N° d'entreprise : 0505.889.642

Dénomination

(en entier): GUEOULA FONDATION

(en abrégé):

Forme juridique : Fondation privée

Siège: Clos des Mousserons 10 à (BE) 1050 IXELLES

Objet de l'acte : Modification du siège social et des statuts - Modification de domicile d'un

administrateur - Désignation d'un mandataire spécial

Après en avoir délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil d'administration, séant le 9 FEVRIER 2018, conformément aux prescrits et à la majorité requise à l'article 8 de la Loi du 27 JUIN 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, décide ;

1.- Entérinement de la démission de l'ASBL GOVERNANCE

Après audition des motifs, le Collège entérine la démission de l'ASBL GOVERNANCE et le décharge sur le champ de sa qualité d'administrateur.

2.- Nomination de Mireille BARBER en remplacement de l'ASBL GOVERNANCE

Le Collège entérine la nomination de Madame Mireille BARBER, sise avenue Plasky 189 à (BE) 1030 BRUXELLES, aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'ASBL GOVERNANCE.

3.- Transfert du siège de la fondation

Le Collège entérine la décision de transférer le siège de la Fondation à la rue du relais 34 à (BE) 1170 WATERMAEL-BOITSFORT à dater de la publication au Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire lit le procès-verbal au Conseil d'administration, lequel est signé par les administrateurs qui en expriment le désir.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature